

Ce qu'il faut retenir du discours du président Abdelmadjid Tebboune

Le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune a envoyé plus d'un message en prononçant un discours à la nation depuis son lieu de résidence provisoire en Allemagne.

Pas d'élection présidentielle, pas d'application de l'article 102

Le message le plus important envoyé par le chef de l'Etat consiste à donner une réponse ferme aux voix qui réclament l'application de l'article 102 de la Constitution. Pour Tebboune, le poste du chef de l'Etat n'est pas vacant. Autrement dit, rien ne justifie l'application de l'article 102 de la Constitution qui prévoit les mesures à prendre en cas d'incapacité du président de la République à exercer ses fonctions. En annonçant son retour au pays, dans 2 à 3 semaines, le président de la République écarte la tenue des élections présidentielles anticipées. En affirmant également qu'il suit la gestion des affaires du pays, le président de la République veut dire qu'il est toujours en mesure d'assumer ses responsabilités de premier magistrat du pays.

Pas de changement d'agenda

Le deuxième message "codé" envoyé par Abdelmadjid Tebboune est que sa feuille de route ne connaîtra pas de changement. Insister sur l'amendement de la loi électorale signifie que l'engagement du chef de l'Etat à organiser des élections législatives et municipales dans les plus brefs délais est toujours d'actualité. Par conséquent, la proposition d'une période de transition vantée par une partie de l'opposition tombe à l'eau. Cette réponse est valable également à ceux qui revendiquent le renforcement du front interne à travers l'ouverture des négociations avec l'opposition.

Pas de mesures d'apaisement

Le chef de l'Etat n'annonce aucune mesure ni sur le plan politique ni sur le plan socioéconomique. Dire que tout fonctionne bien signifie que le pouvoir n'envisage pas de faire de concession à l'opposition qui réclame des gestes d'apaisement.